

Communiqué de Michel Pélieu
Président du Conseil Général des Hautes-Pyrénées
Le 30 oct. 2011

Je déplore d'avoir à encombrer le débat public par des joutes politiques, qui plus est, à l'intérieur de la majorité départementale, mais après l'altercation inopinée de Jean Glavany, je suis contraint d'intervenir. Je ne sais pas si les absents ont toujours tort, mais ils ont, à coup sûr, un manque d'information qui nuit manifestement à la clarté de leur jugement.

Malgré mes longues années d'élu local, et mon expérience dans la conduite de projets de développement, j'avoue ne pas être rompu à ce type de pratiques qui consiste à interpeller violemment par voie de presse, à proférer des accusations excessives sur le manque de respect dû aux élus, à crier au loup sur le déni de démocratie dans nos Assemblées.

Je pense qu'elles nous font perdre du temps et de l'énergie, qu'elles contribuent à créer un climat de défiance défavorable à la construction d'une dynamique de projets nécessaire aux Hautes-Pyrénées, qu'elles dévalorisent la gestion publique locale et qu'elles participent à la désaffection du politique.

Je crois, en effet, qu'il faut savoir raison garder, maîtriser sa susceptibilité et retrouver le sens de nos missions. Nous, « élus du peuple », sommes là avant tout pour agir au service de nos concitoyens. Seule me motive l'action pour le développement équilibré de notre territoire et le bien être de ses habitants. Ainsi, pour ce qui concerne l'hôpital, ma seule préoccupation est que l'ensemble de nos concitoyens puisse avoir accès à un service de santé de qualité et de proximité, que ce soit à Tarbes, à Lourdes, mais aussi à Bagnères, à Vic, à Lannemezan et dans les zones rurales, en particulier dans un contexte de pénurie de médecins généralistes.

Dans ma conception de l'action politique territoriale, je tente de privilégier ce qui m'apparaît être l'intérêt général et la recherche du consensus entre élus par rapport aux considérations d'appareil et aux stratégies de prise de pouvoir. Aussi, je regrette ces accusations et ces procès d'intention.

Sans vouloir prolonger plus longuement la polémique, mais dans un souci d'apaisement, je dois apporter quelques éléments de clarification.

Comme dans toute Assemblée, notre fonctionnement est régi par un règlement intérieur. Il a été respecté dans les 2 cas concernés par la présente polémique.

Concernant d'abord la motion, il s'agit d'un texte qui peut être soumis au vote de l'Assemblée à la demande de ses membres. Notre règlement intérieur prévoit que tout Conseiller Général qui désire soumettre une motion au Conseil Général, à l'occasion d'une réunion de l'Assemblée, doit en remettre le texte au Président au plus tard 48 heures avant la date de la réunion. Ces motions doivent ensuite être transmises aux différents groupes politiques au plus tard 24 heures avant la séance. Les motions ne sont pas inscrites à l'ordre du jour des Assemblées ; ce dernier étant obligatoirement envoyé, à chacun des membres, douze jours avant la session.

Dans le cas qui nous occupe, notre Assemblée devait se réunir en séance plénière le vendredi 21 octobre à 9 heures. Le mardi 18 octobre, j'ai été saisi, en tant que Président, d'une motion déposée par les élus des groupes PRG et Front de Gauche. Le mercredi 19 octobre, soit plus de 24 heures avant la session, j'ai transmis cette motion au groupe PS. Délai et procédures respectés. En séance, le groupe PS n'a souhaité ni débattre, ni participer au vote.

Concernant enfin le rapport de la mission d'information et d'évaluation Haut Débit présidée par Claude Miqueu. Jean Glavany m'accuse d'avoir « mis à la poubelle » les conclusions de la mission, manquant ainsi de respect pour le travail de Claude Miqueu, au simple prétexte que je n'ai pas soumis au vote le rapport de la mission. Je me permets de rappeler simplement que notre règlement intérieur ne prévoit en aucun cas la mise au vote d'un rapport d'une mission. En outre, comme son nom l'indique, le rôle d'une mission d'information et d'évaluation est d'étudier, en formation restreinte, un sujet complexe, afin de fournir des éléments d'information visant à éclairer les décisions à prendre par l'Assemblée, sur proposition de son Président.

En l'occurrence, le haut débit est un sujet complexe qui a nécessité la mise en place d'une mission d'information et d'évaluation. Claude Miqueu ayant fait offre de service a été élu pour présider cette mission. Elle a rendu un rapport, au vu duquel, j'ai, en tant que Président, proposé une décision au vote de l'Assemblée.

L'Assemblée n'a pas à voter pour donner des gages de respect à ses membres. Nous ne sommes pas élus pour rechercher, dans le vote d'une Assemblée, la reconnaissance du travail réalisé. Nous sommes élus pour accomplir nos missions par devoir, dans l'intérêt général, sans rien attendre en retour, sinon la satisfaction de la tâche accomplie.